Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté		
AVIS N° 2018 – 3		
Date validation officielle :	Objet : Plan national d'actions volontaire Damier du frêne,	Vote : unanimité
21/03/2018	version complétée	

Le CSRPN Bourgogne-Franche-Comté réuni en réunion plénière le 21 mars 2018 a examiné le Plan national d'actions volontaire en faveur du Damier du frêne, à partir de l'exposé présenté par Monsieur Jean-Noël Cabassy, de l'association Forestiers du Monde.

Considérant :

- la première version du PNAv Damier du frêne présenté au CSRPN Bourgogne le 16 mai 2014,
- les réserves émises par le CSRPN Bourgogne réuni le 16 mai 2014,
- la seconde version du PNAv Damier du frêne transmise en vue de l'examen en séance du CSRPN Bourgogne-Franche-Comté du 21 mars 2018,
- la rédaction en cours du Plan national d'actions en faveur des papillons diurnes par l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) sous commande du ministère en charge de l'environnement ;

Le CSRPN:

- prend note des compléments apportés au PNAv en réponse aux 5 réserves émises dans l'avis du CSRPN Bourgogne issu de la séance plénière du 16 mai 2014 ;
- prend note des détails complémentaires également apportés ;
- s'interroge sur les causes de disparition rapide de l'espèce dans toute l'Europe et note l'ajout dans la seconde version du PNAv de l'action C5 « Rechercher comment ont évolué les zones de disparition plus ou moins récentes » ;
- insiste sur la nécessité d'une approche génétique sur les sous-populations ;
- s'interroge sur les données stationnelles nouvelles observées récemment depuis 2014 : des sites ont-ils été colonisés ou recolonisés ?

Le CSRPN émet un avis favorable sur le document présenté mais considère qu'il devra s'inscrire dans le Plan national d'actions en faveur des papillons diurnes, et donc en cohérence d'action avec les porteurs régionaux de ce PNA.

Le Président du CSRPN Vincent Godreau

V. GOOREAU